Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260417-20260405-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Date de la convocation :
9 avril 2026
Date d'affichage de la convocation :
11 avril 2026
Date de la publication de la délibération :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 17 avril 2026

.....

L'an deux mille vingt six, le dix-sept avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, S. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, G. QUEAU, JY. STANQUIC, R. NAVARRETE, S. LAUDEN, P. DAGORN.

Etaient absents : JP. HEMON, excusé, donne pouvoir à S. SIMON ; J. GUICHEN, excusé, donne pouvoir à M. BARGAIN

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/04/05

FONDS DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE : APPEL A PROJETS 2026

Le Conseil départemental mobilise le produit des amendes de police au profit d'un fonds départemental de sécurité routière, via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2026 pour :

- la sécurité des cyclistes (aménagements cyclables, séparation des flux, zones apaisées, chaussées à voies centrales banalisées, ...)
- la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite (cheminements piétons, mise en accessibilité de l'espace public, ...)
- la sécurité des riverains (dispositifs d'apaisement des vitesses, zones 20 ou 30, radars pédagogiques…)
- la sécurité des usagers des transports en commun (aménagement et accessibilité des arrêts de transports en commun…)

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier dans le cadre de la sécurité des usagers de la route (piétons, cyclistes…).

Ce projet estimé à 10 943,50 € HT consiste à la pose de séparateurs de voirie route de la Croix Neuve et à la pose d'une borne mécanique flexible encastrable (road blocker) aux abords de l'école.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis favorable de la commission finances et vie économique réunie le 14 avril 2026, à l'unanimité,

- DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention pour la pose de séparateurs de voirie route de la Croix Neuve et la pose d'une borne mécanique flexible encastrable dont les travaux sont envisagés en 2026,

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire, La secrétaire de séance,

David LE GOFF Catherine L'HARIDON